M. Léon Halleville, président, et M. [illegible], trésorier, Pelin-Derosne, Hector Berlioz et M. [illegible].

A la suite des Chœurs : Le Duo : MM. Magolère, Lécycle, C. Willert et E. [illegible].

La direction d'orchestre a été particulièrement brillante et on a pu juger de l'ensemble des morceaux interprétés et chef vite les titres par ordre :

Tenors : Deux cantiques du grand air de l'Aïdaine d'Aya Mercadante. — Air d'introduite «Sulla fine dei tempi» du Lombardi, de Verdi. — Air du grand air de Rigoletto, de Verdi.

Barytons : Arioso d'Hamlet. — Deux cantiques de la Vision Inspirée, d'Hérodiade. — Air du Trident de Zamora — L'arioso de Rigoletto, de Diez, et le grand air du Parfum de Pompadour.

Basses : Les Vieux Guillemins, de Verdi — Deux cantiques, air de Robert Bruce, de Rossini — La fin du cor, de Pagier, et Air de l'Hôtel du Nord, de Meyerbeer.

Quatre duos lyriques : duo des Pêcheurs de Perles, de Bizet — Duo de l'Aïdaine de Verdi — Cosette, supérieurement exécuté, et duo de Lucia de Lammermoor.

Sept duos comiques inscrits sont deux sayètes.

Ces concours deviennent très importants et méritent, pour un public ayant comme [illegible] 1000 personnes n'ont cessé d'applaudir des chanteurs au théâtre de Roubaix, de dix heures du matin à dix heures du soir.

Les membres du jury ont droit à des félicitations pour le vrai courage qu'ils montrent en de pareilles circonstances.

Patronages laïques. — Hier, à 5 h., le bureau et la commission d'organisation des patronages laïques, se sont rendus à l'ancien collège pour étudier la question d'aménagement de cet établissement à usage du patronage laïque.

La danse des fayeux. — Hier matin, vers 11 h., un fayeu des rues publiques a crevé en face du numéro 37 bis de la rue Saint-Georges. Toutes les caves des maisons de la rue ont été inondées.

Le service des eaux prévenu a fait aussitôt les réparations nécessaires.

Un pickpocket à l'église Saint-Martin. — Lundi soir, vers 5 heures 1/2, Mme Casqueveau Léonie, demeurant rue du Faisan, à Tourcoing, se trouvant à l'église Saint-Martin, a été soulagée de son portemonnaie contenant 15 fr. 50.

Rixe dans un estaminet. — Lundi soir des procès-verbaux ont été dressés à la charge des nommés Houzet Benjamin, âgé de 24 ans, domestique, demeurant à Tourcoing, rue des Mottes-Briques; Mulliez Augustin, 20 ans, homme de peine, demeurant 17, rue de l'Epinette, à Tourcoing; Emile Leduc, 21 ans, chauffeur, rue du Haze, à Tourcoing.

Tous trois sont inculpés de rixe dans l'estaminet Arthur Parrain, 41, rue de Toulouse.

Accident de voiture. — Le domestique de M. Deshuquoy, boulanger, 25, rue de Tourcoing, a renversé avec sa voiture, sur la place des Trois-Ponts, la jeune Berthe Legrand, âgée de 9 ans, demeurant rue des Trois-Ponts, cour Herchies.

M. le docteur Dupron a constaté des contusions à la jouc gauche et à cet endroit.

Vol au cimetière. — Hier matin, Mme M..., 70 ans, a été surprise de disposer de vol de plantes sur différentes tombes, au cimetière.

Conduite par le garde Dewambrechies au commissariat du 1er arrondissement, vu son grand âge, elle a été laissée en liberté, mais elle a été l'objet d'un procès-verbal.

Vol d'un jambon. — Lundi soir, vers 9 h., un inconnu a enlevé à l'étalage de M. Leleu-Bouzé, charcutier, rue de la Gare, un jambon ainsi que le plat le contenant.

Accidents de travail. — Chez MM. Prouvost frères et Barcene, M. Tettelin Jules, 38 ans, homme de peine, demeurant rue de Beaumont, à Lorridan, 21, s'est fait un effort en soulevant une caisse.

— Chez M. Emile Eloy, M. Salombier Hector 36 ans, tisserand, demeurant rue Vallon, à Wattrelos, a eu la paume de la main percée par la broche de sa navette.

— Au peignage de l'Epeule, Mme Barin Elise, 55 ans, bobineuse, demeurant rue de la Perche, c. Briet, 30, a eu le pouce gauche pris dans un engrenage.

— Chez MM. Gruy et Dazoulombier, Sieck Emile, chef-mécanicien, âgé de 31 ans, demeurant rue des Longues-Haies, 152, a eu la main gauche serrée entre un mur et une plaque de tôle.

— Chez M. Joseph Ernoulle et Cie, Dewasmes Marceau, tisserand, âgé de 19 ans, demeurant rue des Longues-Haies, c. Lambert, 3, s'est brûlé aux pieds en vidant un bac de teinture en ébullition.

— Chez M. Motte-Bossut, fils, M. Beulens Louis, homme de peine, âgé de 38 ans, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, cour Belmère, 9, a eu le pied gauche écrasé par une brouette.

— Chez M. Auguste Lepoutre, Mlle Devolder Clara, tricoteuse, âgée de 19 ans, demeurant rue du Crétinier, 61, à Wattrelos, a eu le bras gauche pincé par les aiguilles de son métier.

— Chez M. Duhayon Casimir, M. Quique Louis, chef d'équipe maçon, âgé de 50 ans, demeurant à Leers, a été fait par entorse dorso-lombaire en conséquence, son gérant.

— Chez M. Bocquet, entrepreneur, M. Henri Legrand, charretier, âgé de 48 ans, demeurant rue d'Estaing, c. St-Simon, a été serré entre son cheval et un mur.

WASQUEHAL

Mariage. — Nous apprenons le prochain mariage de M. le docteur Butin avec Mlle Marguerite Corlille, de Mouvaux.

Une enfant brûlée à Mouvaux

Mardi matin la petite Clémence Dupuoy, âgée de cinq ans, est tombée dans une marmite d'eau bouillante qui se trouve avait longtemps [illegible] Clémence Dupuoy, 18, rue Pasteur, après les soins donnés par le docteur Dupuoy, qui avait donné les premiers soins, a été transportée à l'hôpital de Tourcoing. Les brûlures en [illegible] vaient, [illegible]

TOURCOING

Ce qui s'est passé dimanche

En vérité il y a des gens qui ont une bien singulière façon de prouver l'intérêt qu'ils portent à la cause ouvrière.

Nous n'en voulons pour preuve que ce qui s'est passé dans la matinée de dimanche dernier, et dont nous avons vendu compte.

On sait que les forces têtes du parti collectiviste avaient décidé d'organiser un cortège des syndicats à l'occasion du 1er Mai.

Le programme de la manifestation comprenait un long itinéraire coupé par un arrêt place Victor Hassebroucq, arrêt pendant lequel une délégation devait se rendre à l'Hôtel-de-Ville et déposer entre les mains de l'Administration municipale le résumé des revendications ouvrières présentées en deux tranches distinctes.

Eh ! bien, cette administration municipale dédaigneuse, sans doute, de recevoir ce qu'elle a dû, à tort, croire, a en jugé par ce qui s'est passé, qu'on aurait été heureux d'un refus.

Alors, vous voyez d'ici le potin, l'agitation que l'on se serait efforcé de faire.

Mais l'administration, avec beaucoup de correction, accepte la demande qui lui était formulée.

Mais et adjoints étaient tous présents à l'hôtel-de-ville pour y recevoir la délégation.

Cette et se présente à la mairie, le docteur Delesalle, et est introduite dans la salle d'administration.

Delesalle lit l'exposé que nous avons intégralement publié, puis, M. Dron, maire, répondit comme il convenait, avec le meilleure grâce du monde.

En ce qui concerne la première partie des revendications dont quelques-unes ne doivent pas faire surprise d'illusions sur leur prompte réalisation, celle par exemple de la loi de huit heures, il déclare que le devoir de l'administration sera de transmettre aux Pouvoirs publics les desiderata formulés et qu'elle, remplirait ce devoir dans le plus court délai.

En ce qui concerne les autres revendications, M. le maire dit qu'elles seront soumises au Conseil municipal qui sera appelé à se prononcer.

Des délégués venus sans parti-pris se fussent déclarés satisfaits de ces réponses du maire et se seraient retirés en ajoutant des remerciements pour l'accueil courtois qu'ils avaient reçu.

Diable ! mais cela était contraire au programme de nos manifestants de dimanche.

Il nous manque de rien de faire, l'administration devait être le bouc émissaire. Il fallait quand même un prétexte à lui tomber dessus et la présenter comme hostile aux ouvriers.

C'est alors que quelques-uns des délégués s'ingénièrent par une succession de questions, d'interrogations, d'insinuations, à amener le chef de l'administration dans une discussion qui n'avait pas en raison d'être.

A plusieurs reprises M. le Maire qui conservait le plus grand calme, et se rendait parfaitement compte de la manœuvre, lui demandait qu'il n'avait rien à ajouter à ce qu'il avait dit et ne pouvait que le répéter, ajoutant que l'entrevue devait conserver son caractère courtois du début.

C'est alors embêtant. Un délégué le citoyen Liénart s'efforça d'atténuer au résultat espéré et il se permit de faire la leçon aux membres de l'administration, en lui « étonne » d'un tas de choses, d'abord de l'absence des conseillers municipaux pour les ressortir, etc.

Il rendit en ouvrage sur les organisations ouvrières pour qu'il pût s'instruire.

Mais quand la guigne s'en mêle !

Il se trouve précisément que l'ouvrage en question se trouve à la Bibliothèque communale et c'est M. le Maire qui l'y a fait placer en même temps qu'il en conservait un exemplaire.

M. Victor Flament révolté à la fin par l'attitude provocante du citoyen Liénart, lui répondit qu'il n'était certainement pas de Tourcoing pour porter des jugements aussi désobligeants à l'endroit de l'Administration.

Et le citoyen Capart de s'écrier : « Je vu aller dire à les camarades comment in a été reçus à la Mairie. »

Eh bien, tout cela est une comédie. Si c'est ainsi que l'on entend se consacrer à la défense des intérêts ouvriers, ceux-ci ne peuvent qu'en souffrir.

L'étalage pompeux de revendications plus ou moins réalisables, de projets d'utilité contestable dont le plus grand profit n'était pas à la masse des travailleurs et joint à tout cela la provocation, l'injure à une administration qui fait autrement que par des phrases creuses preuve en solidité ouvrière, voilà ce dont cette ouvrière, voilà ce dont certains politiciens se servent en guise de marchepied.

Ils en servent certainement pour leurs fins, car plus nous allons, plus les ouvriers sont à même de juger les hommes et les choses et de discerner quels sont leurs véritables amis.

Il serait trop cruel de répondre au compte-rendu ultra-fantaisiste de la manifestation fait par le journal collectiviste.

Nous nous bornerons à dire qu'on ne pourra pas nous accuser de ne pas avoir été généreux.

Synd quons-nous, mes sœurs !

Après un nouvel arrêt de quelques jours dans la constitution des « Sociétés libres », voici la dernière décision en date d'hier :

Les « Bonnes ouvrières » et les « Prévoyantes », siège rue du Brun-Pain, 31G.

Les « Ouvrières ouvrier », siège à la maison des ouvrières, rue d'Alger.

Le dénombrement de la population. — Nous avons indiqué depuis plusieurs semaines le chiffre global de la population d'après le dernier recensement en date du 24 mars. Ce chiffre est de 79,253 contre 73,353 au dénombrement de 1896, soit une augmentation de 5,890.

Voici maintenant quelques renseignements complémentaires et les chiffres de la population pour chaque canton, agglomération et banlieue.

Canton Nord agglomération	5.572
Portions retranchées de la population éparse et ajoutées à la population agglomérée d'après la nouvelle délimitation : Rue de Bailleul, 19, rue de Dondons 77.	
La total de la population agglomérée est pour le canton Nord de	5.668 habitants
Et pour la banlieue	4.103 —
Canton Nord-Est agglomération	29.920
Portions retranchées de la population éparse et ajoutée à la population agglomérée, d'après la nouvelle délimitation : rue Basse 68 ; rue de Courtrai, 12 ; rue de Fleurus, 25 ; rue de Madrid, 79 ; rue des Marlebrets, 12 ; rue de Mons, 71, ensemble 270.	
Nord-Est agglomération	29.920
Banlieue	5.340
Canton Sud agglomération	25.840
Portions retranchées de la population éparse et ajoutées à la population agglomérée d'après la nouvelle délimitation : rue du Général Drouot, 24 ; rue de l'Epeule, 49 ; rue de la Potente, 178 ; rue Actinie Tetelin, 9, ensemble 260.	
Canton sud. — Agglomération	26.100
Banlieue	10.732
Les trois cantons donnent au total pour la population agglomérée	81.052 habit.
Et au total pour la banlieue	17.175
Soit ensemble	98.227

En ajoutant la population comptée à part qui est pour le canton Sud de 510, et pour le canton Nord-Est de 500 soit 1010, on arrive au total général de la population d'après le dernier dénombrement : 99.237 habitants.

En 1896 les chiffres étaient les mêmes pour chaque canton :

Agglomération — Canton Nord	3768
Canton Nord-Est	29.701
Canton Sud	20.183
Total de la population agglomérée	55.705
Banlieue. — Canton Nord	1.785
Canton Nord-Est	5.973
Canton Sud	9.236

Total de la population de banlieue 17.004.

La population comptée à part était alors de 644 et le chiffre général du dénombrement de 1896 de 73,353 habitants.

Réunion de commission. — La commission du gaz est convoquée pour aujourd'hui mercredi 8 mai à 5 heures 1/2 à l'Hôtel-de-Ville.

Ordre du jour : traité pour camionnages du coke de l'usine ; demande de modification au tarif actuel pour gaz industriel.

Adjudication de travaux de pavage. — Hier, à trois heures après-midi, a eu lieu à l'hôtel-de-ville, sous la présidence de M. Mariage Cordier, adjoint au maire, assisté de MM. Ducoulombier et Saison, conseillers municipaux et en présence de MM. Bayart, directeur de la voirie et Bolle, receveur municipal, l'adjudication en 3 lots des travaux de pavage ci-après :

Rue Marlière, reconstruction de la chaussée, dépense évaluée à	5.400 fr.
Rue de l'Abattoir, reconstruction de la chaussée, dépense	17.960
Rue St-Pierre, reconstruction de la chaussée, dépense	29.400

M. Louis Delannoy, de Lille, seul soumissionnaire, a été déclaré adjudicataire des trois lots au prix du devis.

Il y a quelques mois les mêmes travaux avaient fait l'objet d'une adjudication qui était restée infructueuse.

Accident d'automobile. — Le lundi de Pâques, dans l'après-midi, M. Jean Lorthiois, négociant à Tourcoing, remontait en automobile la rue Meunière à Ares. Au tournant de la rue des Teinturiers, une fillette de six ans, Louise Bibot, demeurant rue Mésulens, 38, qui traversait la rue, fut renversée par la machine et se brisa la jambe droite en tombant.

M. Lorthiois fit stopper son automobile, releva l'enfant et s'engagea de suite à indemniser la famille des tous les frais médicaux et pharmaceutiques.

M. Lorthiois a comparu hier devant le Tribunal Correctionnel d'Arras qui, estimant que le prévenu n'avait pas commis imprudence en ne pas se rendre maître de sa machine, sans rechercher si sa vitesse était même exagérée l'a condamné à 16 fr. d'amende avec sursis.

Accidents de travail. — Mlle Céline Dervier, 25 ans, bobineuse, chez Mathon et Dubruile, fabricants, boulevard Gambetta, est tombée en glissant sur un parquet et s'est blessée au genou droit. Docteur Picquet, 15 jours.

— Dans le même établissement, M. Emile Legge, 17 ans, rue Alle-Gaston, a contracté un torcolis en portant une pièce de tissu. Docteur Picquet, 5 jours.

— M. Louis Ferlet, 42 ans, contre-maître chez Parmentier-Seleuse, fabricants de tapis, rue de l'Abattoir, a été fortement coupé au pouce droit par une verge de son métier. Docteur Desbonnets, 8 jours.

Extradition d'un industriel. — Les autorités belges ont fait remise hier entre les mains de la gendarmerie de Tourcoing du nommé Antoine Gondable, 48 ans, industriel, poursuivi par le parquet d'Agen (Lot-et-Garonne) sous l'inculpation de banqueroute frauduleuse et abus de confiance. Gondable a été arrêté à Charleroi.

Arrestation. — Les agents de la sûreté ont arrêté hier matin, rue Lavoisier, le nommé Gesterlinck, 45 ans, sujet belge, exerçant la profession de coupeur de pantalons, qui était recherché par le parquet de Bruges, sous l'inculpation de banqueroute et détournements de marchises. Gesterlinck a été transféré à Lille en attendant son extradition.

Les arrivages aux Halles. — Il est arrivé hier aux Halles : Cerises, 200 boîtes ; asperges, 110 boîtes ; oignons, 15 boîtes ; échalotes, 15 boîtes ; poireaux, 20 boîtes ; oseille, 40 paniers ; laitue, 50 paniers ; épinards, 20 paniers ; salades, 700 ; navets de terre, 700 k. ; carottes, 300 k.

Contraventions — Des contraventions ont été dressées contre Augustine D., marchande de beurre et rue à Wattrelos pour avoir déposé des matières fécales rue des Halles ; Michel D., garçon boucher pour avoir circulé en bicyclettes sur un trottoir.

LANNOY

FLERS

Réunion du Conseil municipal

Une séance mouvementée (suite)

Voici la suite du compte-rendu de la séance du Conseil du dimanche 5 mai :

Indemnité de logement à l'instituteur et au curé du Sart — Supplément de traitement au curé du Sart. — Indemnité de logement au pasteur protestant. — Le Conseil demande la suppression de l'indemnité de logement de 350 francs allouée au curé du Sart.

Cette proposition est encore repoussée par seize voix réactionnaires contre dix autres.

M. Cousinet (à M. Mercier). — Ils ne sont pas plus républicains qu'il y a un an.

La suppression de l'indemnité communale accordée au curé du Sart, demandée par M. Cousinet, est encore repoussée par seize voix cléricales contre cinq voix et un bulletin blanc.

M. Delporte demande l'augmentation de 53 fr. le traitement de l'instituteur. Cette proposition est rejetée par les amis des congrégations.

Le Conseil, par un miracle inexplicable, maintient au pasteur protestant son indemnité de logement, liquelle est de 15 fr.

Eaux potables. — Le Conseil accorde à l'administration des eaux la réduction de dix centimes sur le prix de redevance des eaux potables destinées à Roubaix et à Tourcoing, à condition que cette administration s'engage à faire établir à ses frais deux bouches d'eau : une au Bourg et l'autre au Brenoz. Elles ne seront utilisées qu'en cas d'incendie.

Plaques commémoratives. — Le Conseil décide de graver sur des plaques les noms des soldats morts au service de la patrie depuis la guerre de Crimée.

Subvention. — Une subvention de 50 fr. est accordée à la Société des anciens militaires de Brenoz.

Après l'examen de diverses questions sur lesquelles le Conseil donne son avis, on arrive à la question du gaz.

Question du gaz. — Au moment où M. le maire de disposer le Conseil des nouvelles propositions de marché présentées par la Compagnie du gaz de Wasquehal, M. Bonte demande le retrait de la question, M. Bonte demande le retrait de la question, M. Bonte demande le retrait de la question